

CIFHO

RÉSUMÉ PUBLIC

PLAN D'AMÉNAGEMENT PÉRIODE 2006-2030



CONCESSION FORESTIÈRE SOUS AMÉNAGEMENT DURABLE (CFAD) DE LÉKÉ

SUPERFICIE TOTALE AMÉNAGÉE : 117 606 HA
SUPERFICIE TOTALE PRODUCTIVE : 102 311 HA

1 PRÉSENTATION DE LA CFAD

Localisation, limites et statuts du massif à aménager :

- La CFAD de Léké est située au sud-est du Gabon, dans la province du Haut-Ogooué, à l'est de la ville de Franceville.
- **Superficie de la CFAD de Léké : 117 606 ha répartie en deux lots (Lot 1 : 99 686 ha et Lot 2 : 16 570 ha).**

Bref historique :

- Originellement appartenant à la CFAD de Moyabi-Léké, qui a fait l'objet d'une Convention Provisoire Aménagement-Exploitation-Transformation (CPAET) signée le 10/12/2003 entre CIPLAC et le Ministère en charge des Eaux et Forêts du Gabon, et suite aux transferts à CIPLAC de deux autres permis et à l'attribution d'un autre, la superficie totale de cette CFAD est passée au-delà du seuil maximal de 200 000 ha légalement autorisés par la loi gabonaise. Il a donc été décidé de scinder cette CFAD originelle en 2 CFAD distinctes et qui font l'objet de plans d'aménagement séparés : la CFAD de Léké et celle de Moyabi.
- Tous ces permis sont attribués à CIPLAC et sont en cours de validité. En 2006, la Compagnie Forestière du Haut-Ogooué (CIFHO), nouvellement créée, a repris une partie des actifs de CIPLAC dont la CFAD de Léké.

Dates importantes du Plan d'Aménagement :

- Travaux de terrain (inventaire d'aménagement, études forestières et écologiques diverses) : entre décembre 2002 et avril 2004,
- Enquête socio-économique : de février à mai 2004,
- Fin des travaux de saisie, de cartographie, d'analyse des données, de rédaction du plan d'aménagement : dépôt du plan auprès de l'Administration forestière le 15 mai 2006,
- **Approbaton le 12/02/2007.**

2 ANALYSE DU MASSIF À AMÉNAGER

Milieu Naturel :

- **Relief et Hydrographie :**
 - Système de petits plateaux résiduels morcelés séparés par des talwegs marqués,
 - Vers l'ouest se transformant en un relief collinaire avec des pentes assez fortes à réseau hydrographique dense,
 - Cours d'eau remarquables : la Léconi au nord et la Mpassa au sud (marquant les limites de la CFAD). Autres rivières : Lékey et Lékabi dans sa partie centrale.

- **Géologie - Pédologie**

La majeure partie des sols de la CFAD sont sur grès profonds qui présentent un niveau inférieur argilo-sableux *très favorables pour le développement forestier*.

- **Climat**

Type équatorial avec 2 saisons des pluies bien marquées, une grande saison sèche de juin à août et une récession des pluies en décembre/janvier.

La pluviométrie totale annuelle est de l'ordre de 2 000 mm/an.

- **Formations végétales**

2 types principaux de forêts :

- Des formations denses adultes sur les reliefs collinaires,
- Une forêt jeune très dense et homogène sur les plateaux en phase plus ou moins avancée de colonisation d'anciennes savanes,

À proximité des axes routiers (en particulier Franceville/Bongoville), des surfaces cultivées ou en jachères sont assez importantes et en extension rapide. (voir compléments dans les § suivants).

- **Faune**

Faune fortement appauvrie par une forte pression de chasse.

Concentration assez forte d'éléphants dans la Haute Lékabi, éléphants par ailleurs peu nombreux voire absents sur certaines zones.

Présence de gorilles, chimpanzés, mandrills et buffles, mais toutes ces espèces sont bien moins abondantes que sur les autres CFAD gérées par le Groupe Rougier.

Population importante de potamochères.

- **Milieus sensibles ou remarquables**

- La haute vallée de la Lékabi, forêt à dominante marécageuse et refuge pour la grande faune,
- Les collines de Ngagui et Mouba qui culminent à plus de 600m, abritant le site des grottes de Kélango (site sacré) et ayant une vocation agro-forestière au niveau des savanes situées sur les points hauts.

Environnement socio-économique

- **Caractéristiques démographiques et humaines**

- Population essentiellement urbaine et péri-urbaine, concentrée au sud de la CFAD, à Franceville (31 183 hab.), troisième ville du Gabon.
- 3 petites concentrations humaines (Akiéni, Bongoville et Nguouoni) et,
- 51 villages,
- Au total, la population riveraine est estimée à **environ 54 000 hab.** (en 2004),
- Fort exode rural (au profit de Franceville) ou population « flottante » (partageant son temps entre Franceville et les villages),

- Groupe ethnique majoritaire : les Obamba,
 - Forte concentration d'élites politico-économiques jouant un rôle moteur potentiel en matière d'information et d'initiatives de gestion locales des ressources naturelles.
- **Infrastructures et équipements collectifs :**
 - Désenclavement total de l'ensemble des villages grâce à un réseau routier praticable en permanence,
 - Forte concentration d'équipements de santé, d'hydraulique, d'électrification, d'éducation à Franceville,
 - Contraste très marqué sur le niveau d'équipements sociaux entre l'axe ouest (sous-équipé) et l'axe est de la CFAD. Site industriel de Rougier-Gabon à Mbouma-Oyali, à proximité de la CFAD,
 - ***A noter les sites sacrés (terroir villageois d'Okoumbi au niveau des grottes sacrées et les terroirs villageois d'Obili au niveau de la forêt sacrée de Penda) qui feront l'objet de mesures de protection intégrales.***
 - **Les systèmes villageois de prélèvements et de production :**

Par ordre d'importance, les activités de production sur l'ensemble des villages de la CFAD (bien qu'il semble que l'axe ouest soit plus dynamique) sont :

 - ***La chasse : activité dominante dans les villages riverains de la CFAD*** en raison de la concentration de population dans le bassin urbain de Franceville et une demande importante en viande de brousse, conjuguée à un réseau routier développé et en bon état. Très forte pression de chasse. *L'organisation d'une gestion rationnelle de la chasse villageoise : un axe prioritaire tant d'un point de vue écologique que socio-économique.*
 - ***L'agriculture itinérante sur brûlis*** : surtout concentrée sur l'axe Franceville-Kélé (sud de la CFAD). Agriculture extensive, faiblement diversifié (base manioc, plantain). Contrainte principale: Faible disponibilité de la main d'œuvre,
 - ***La pêche*** : essentiellement activité de subsistance,
 - ***La récolte de Produits Forestiers Autres que le Bois d'Œuvre (PFABO)*** : peu développée,
 - ***L'élevage*** : peu développé. A noter la présence du ranch de la Lékabi, géré par la société SODATO qui compte un cheptel de près de 300 têtes.
 - **Conséquences de l'implantation de la société forestière sur l'environnement socio-économique :**
 - L'activité de la CIFHO, démarrée en 2005, a généré sur le site industriel de Mbouma Oyali et sur les chantiers forestiers environ 200 à 250 emplois.
 - Pour l'instant pas de base vie, la majorité des employés vivant en milieu urbain ou villageois.
 - ***Main d'œuvre qualifiée relativement importante et disponible dans les villages riverains de la CFAD,***
 - À noter les attentes des populations en matière de contribution sociale de l'entreprise :
 - ✓ accès à l'emploi, de préférence durable,
 - ✓ l'équipement hydraulique du village,
 - ✓ l'électrification du village.

• **Réseau de communication :**

Outre le réseau routier (bitume et latérite), Franceville est le terminus du chemin de fer gabonais à 648 km de Libreville et est dotée d'une piste d'aviation internationale.

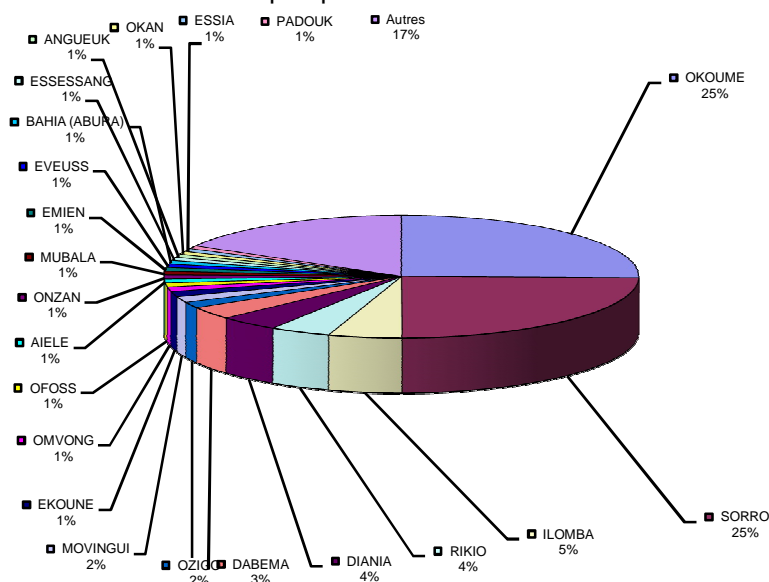
La stratification de l'occupation du sol

Outre les données cartographiques de base généralement disponibles au Gabon, notons que l'ensemble de la CFAD a fait l'objet d'un survol aérien en 2 000 (avec photos réalisées à l'échelle du 1 : 20 000^{ème}) ce qui a permis d'améliorer et d'actualiser la stratification forestière de la CFAD, dans un ensemble très dynamique :

- 8 types de formations sur sols fermes exondés dont 5 de forêts primaire ou secondaire adulte totalisant 104 197 ha et 3 de forêts secondaires/recru/forêt dégradées (2 236 ha),
- 4 types de formations sur sols inondés ou inondables totalisant 1 817 ha dont 59 inondées en permanence,
- 156 ha de terrains non forestiers (complexe de culture/jachères, savanes, zone anthropisée, village/campement/habitation).

Résultats de l'inventaire d'aménagement. : résumé synthétique

La CFAD est dominée par deux essences : l'Okoumé et le Sorro (actuellement non valorisé). Le stock d'Okoumé exploitable est estimé à 2 millions de m³ bruts, les peuplements de cette essence sont très dynamiques et offrent d'excellentes perspectives d'avenir.



Répartition par espèce des tiges de plus de 70 cm de diamètre (tiges / ha)

3 HISTORIQUE DE L'EXPLOITATION

- Exploitation au nord de la CFAD par la société CEB en 1995-96,
- Début de l'exploitation par CIFHO en mars 2005.

Prélèvement à l'hectare de 12,6 m³/ha en 2005, puis de 17,5 m³/ha en 2006, grâce à une valorisation accrue de la ressource disponible.

4 AMÉNAGEMENT PROPOSÉ

Les objectifs :

- **Objectif principal :**

Assurer une production forestière durable de bois d'œuvre

- **Objectifs associés**

Coexistence durable avec les populations riveraines,

- Coexistence durable avec les populations riveraines, respect des conditions de travail et acquis sociaux,
- Actions de développement collectif, connaissance et préservation des sites sacrés et des savoirs traditionnels,
- Protections des sites sensibles ou remarquables, conservation de la biodiversité,
- Recherches visant à améliorer les conditions d'exploitation et de gestion des forêts.

Durée d'application du plan d'aménagement – durée de rotation

25 ans

Découpage de la CFAD en UFA :

En raison de la superficie productive (environ 102 000 ha) et de la possibilité mensuelle dégagée (environ 4 500 m³ en Okoumé et 1 300 m³ en essences principales 2) ne permettant pas de faire fonctionner plusieurs unités de production, la CFAD de Léké n'a été constituée que d'une seule UFA.

Affectation du massif (voir la carte d'aménagement)

Séries définies :

Séries	Surface (ha)	%	Objectif principal
Série de production de bois d'œuvre	105 080	89,3 %	Production durable de bois d'œuvre Coexistence durable entre les populations riveraines et la société CIFHO
Série de protection : marécages de la plaine dépressionnaire de la Lékabi	2 221	1,9 %	Protection des sites sensibles renfermant un potentiel écologique fort
Série agro-pastorale	10 305	8,8 %	Coexistence durable entre les populations riveraines et la société CIFHO Contribution de la société CIFHO au soutien d'actions de développement d'intérêt collectif des populations riveraines Pratiques agricoles et élevage extensif
Sous-total Séries autres que série de production	12 526	10,7 %	
TOTAL CFAD	117 606	100 %	

Sous-unités :

Groupes	Surface (ha)
Attente (savanes, forêts dégradées, zones marécageuses,...)	2 768
Conservation des sites d'importance culturelle	A définir
Territoires de chasse communautaires	A définir
Territoires agro-forestiers	A définir

De plus, une procédure de déclassement de territoires déforestés suite à l'avancée du front pionnier agricole pourra être initiée lors de la mise en œuvre du Plan d'Aménagement.

Principes d'aménagement de la série de production de bois d'œuvre

Méthode d'aménagement par contenance avec indication des volumes. La durée de rotation, les DME-AME et la liste des essences « objectifs » ont été fixés de manière à garantir une reconstitution satisfaisante des peuplements forestiers exploitables sur la base des taux de reconstitution imposés par l'Administration forestière (75% pour les effectifs de l'okoumé et 40% sur les effectifs des autres essences objectifs). La CFAD de Léké (assimilée à une seule UFA) a été divisée en 5 Unités Forestiers de gestion (UFG) assurant des possibilités annuelles en volumes égales (notion d'équivolume) pour l'ensemble des essences principales.

- **Choix des essences objectifs**

Groupe 1 = OKOUME ; Groupe 2 : les principales 2 = 28 essences ; Groupe 3 : les essences secondaires = 29 essences ; Groupe 4 : les essences à promouvoir = 40 essences

- **Calcul des taux de reconstitution**

Ils ont été calculés selon une méthode de simulation pour l'ensemble des essences des groupes 1 à 4 et fonction soit de la rotation soit des DME. A noter qu'une étude de cernes pour l'accroissement en diamètre de l'Okoumé a été effectuée. Les autres paramètres (mortalité, dégâts d'exploitation) sont issus de la bibliographie existante.

- **Fixation des DME-UFA et taux de reconstitution**

Certains DME ont été revus à la hausse, d'autres à la baisse (seulement pour les essences avec un taux de reconstitution supérieur à 100%).

- **Calcul des possibilités :**

- ***Volume brut annuel des tiges de diamètre supérieur au DME :***

Essence ou groupe d'essence	Volume brut annuel (m ³ /an)
Okoumé	101 736
Groupe 2	45 210
Ensemble des principales	146 946
Ensembles des essences objectifs	425 157

Parmi les essences du Groupe 2, le Dabéma, le Bahia, l'Ozigo, l'Okan et le Movingui sont les plus présentes sur la CFAD. Dans une moindre mesure, le Padouk est aussi relativement présent. Notons également une très forte abondance de Sorro (Groupe 3).

- **Volume net annuel des tiges de diamètre supérieur au DME**

Essence ou groupe d'essences	Volume net annuel (m ³ /an)
Okoumé	54 938
Groupe 2	15 685
Principales	70 623
Ensemble	184 275

Il s'agissait d'une première estimation des volumes nets à produire. L'amélioration très rapide, dès 2006, des pratiques d'exploitation, la meilleure valorisation industrielle de l'Okoumé permettent de ré-évaluer les productions envisagées pour les prochaines années, sur la première UFG :

Okoumé : **68 200 m³/an**

Autres essences : **4 900 m³/an**

• **Délimitation des UFG**

L'UFA de Léké a été découpée en 5 UFG, correspondant chacune à 5 années d'exploitation et donc à 5 fois la possibilité annuelle de récolte de l'UFA. Le découpage en UFG s'est essentiellement appuyé sur les principales rivières traversant la CFAD et sur les limites du périmètre aménagé. Les UFG ont été dessinées sur base d'un équivolument calculé sur le stock de bois exploitable au moment de la date moyenne d'exploitation programmée sur l'UFG.

• **Voirie et ouvrages :**

Mise en place d'une desserte d'exploitation forestière et de vidange des bois optimisée de façon à emprunter le moins possible les axes routiers administratifs bitumés. Cela évitera :

- La destruction inévitable de culture et de jachères soit une diminution des litiges avec les populations riveraines,
- Les extensions agricoles et les déforestations depuis les axes administratifs,
- La pénétration des chasseurs et l'installation de chasse commerciale à l'intérieur de la CFAD,
- Les risques d'accidents de la circulation impliquant les populations riveraines.

• **Règles d'exploitation forestière à impact réduit.**

Elles sont applicables à l'ensemble de la Série de Production et concernent plus particulièrement :

- L'inventaire d'exploitation conforme aux dispositions législatives,
- Les plans de gestion des UFG,
- Les plans annuels d'opérations des AAC,
- La délimitation de la CFAD,
- Les restrictions d'exploitation,
- L'abattage contrôlé,

- Le débardage et débusquage (optimisation du tracé des pistes à partir de la carte des arbres à abattre et/ou à protéger),
- Les routes et parcs à grumes,
- Le contrôle de l'accès à la CFAD,
- Le suivi de l'exploitation et de la production forestière,

- **Programme d'études forestières d'accompagnement**

4 placettes permanentes installées sur la CFAD de Léké

5 placettes de suivi dynamique après exploitation installées en mai 2007 (parcelles d'exploitation exploitées en 2005/2006)

1 parcelle de suivi de la dynamique forestière dans les zones de contact forêt/savane

Dispositif de suivi de la dynamique végétale dans les zones agro-forestières à installer

- **Programme de formation**

Formations effectuées en techniques d'exploitation, et aux nouvelles méthodes d'inventaire d'exploitation et de suivi d'exploitation

Plan de formation en cours d'élaboration pour l'ensemble des postes de travail

- **Pour la série de protection**

Suite aux études faites sur la CFAD, seuls des sites écologiquement sensibles ainsi que des sites à forte valeur culturelle ont été identifiés :

- La haute vallée de la Lékabi pour sa forêt à dominante marécageuse faisant office de refuge pour la grande faune en particulier les éléphants,
- Les collines de Nagui et Mouba abritant les grottes de Kélango,

De plus, feront l'objet de mesures spécifiques de protection :

- Les berges des principales rivières,
- Les formations de savanes incluses, les petits bosquets, les fronts de recolonisation naturelle,
- L'ensemble des sites à forte valeur culturelle qui seront identifiés au cours des cartographies sociales participatives avec les différents villages de la CFAD.

- **Série à l'usage des populations**

Suite aux études socio-économiques faites sur la CFAD, l'existence de zones agricoles à l'intérieur de la CFAD, sur les axes entre Oyou et Obia, de Okoumbi vers les grottes de Kélango, de Omoy vers l'ancien camp de la CEB a été montrée. Sur ces zones, des mesures seront prises pour anticiper et contenir l'évolution des terroirs agricoles existants tout en assurant le maintien des besoins des populations riveraines en produits vivriers.

Sur l'axe de Franceville à Kélé, un front urbain et agricole ne cesse de convertir les zones forestières. Une procédure de déclassement sera à introduire sur ces territoires, et des mesures durables d'affectation de l'occupation des sols seront à trouver avec l'ensemble des parties prenantes (Administrations, autorités, élites, populations des villages, populations agricoles flottantes, CIFHO).

- **Programme d'actions sociales**

3 objectifs majeurs :

- 1/ Assurer les conditions d'une coexistence durable entre les populations et la société CIFHO quant à l'utilisation commune des ressources et des espaces forestiers,
- 2/ Identifier et planifier les mesures liées à la contribution de la CIFHO au soutien des actions de développement d'intérêt collectif des populations riveraines, ainsi qu'à la connaissance et la valorisation des valeurs culturelles et patrimoniales de certains sites situés dans ou en périphérie de la CFAD,
- 3/ Mettre en œuvre les conditions de travail et de bien-être social au bénéfice des ayants droit de la société CIFHO.

- **Programme d'actions environnementales**

Mesures environnementales et gestion des déchets industriels, forestiers et ménagers.

Mise en place d'un programme conjoint de gestion locale de la chasse et d'appui aux initiatives de valorisation économique des ressources naturelles autres que la faune.

CIFHO ne peut seul prendre en charge un tel programme de gestion villageoise de la faune sauvage, sa contribution sera limitée et fixée dans un programme de travail à déterminer avec l'ensemble des parties prenantes. Il ne peut non plus seul initier l'émergence d'un tel programme, ni en devenir l'acteur principal. En l'absence d'un tel programme, les mesures mises en place par CIFHO viseront à atténuer les impacts directs et indirects des activités d'exploitation forestière sur la faune dans la concession.

5 BILAN DE L'AMÉNAGEMENT

Outre l'organisation pour le suivi et la mise en œuvre du plan d'aménagement, un bilan financier pour la préparation de ce plan d'aménagement peut déjà être dressé :

- Coût : **319 millions de FCFA** soit environ 2 700 FCFA/ha, et 180 à 250FCFA/m³ net pour les essences principales 1 et 2 selon la richesse des zones et l'exploitabilité de ces essences.
- Le coût de sa mise en œuvre pour la 2^{ème} année d'exploitation est évalué à 133 millions de FCFA soit 1 100 FCFA/ha et entre 70 et 100 FCFA/m³.
- L'ensemble des dépenses a été supporté par CIFHO sur fonds propres.

6 PLAN D'INDUSTRIALISATION

• Destination de la production

Adéquation ressource – capacité industrielle : la possibilité nette mensuelle en Okoumé sur la CFAD de Léké est d'environ 4 500 m³.

- dont seul 3 000 m³ sont destinés à l'usine de Mbouma-Oyali, soit un taux de satisfaction de 62,5% des 4 800 m³ dont l'usine a besoin en 2006.
- Une partie de la production en grumes d'Okoumé de la CFAD est destinée à l'usine de déroulage d'Owendo (750 m³),
- l'autre partie (650 m³) est destinée à l'export.

La production en essences principales 2 est destinée aux autres scieries du Groupe ROUGIER (650 m³) ou à l'export (650 m³).

L'approvisionnement sera complété essentiellement à partir de la CFAD de Moyabi. Un approvisionnement local à partir de l'exploitation de petits permis ou de forêts communautaires est également possible. Il faudra alors s'assurer que les bois soient bien contrôlés (légaux, aménagés et respectant les forêts à haute valeur conservation qui pourraient se trouver dans les sites forestiers de provenance).

La scierie de Mbouma-Oyali complète le dispositif industriel du groupe Rougier au Gabon de façon à se mettre en conformité avec les exigences légales en matière de taux de transformation locale.

Cette usine a été conçue initialement pour une transformation de 3 000 m³ de grumes d'Okoumé par mois. Sa capacité a été portée en 2006 à 4 800 m³.

Une unité de récupération d'une capacité de 450 m³ de sciages pour la fabrication de 3 plis est en projet, ainsi que une unité de cogénération pour son alimentation (actuellement à partir de 2 groupes diesel de 850 kVA).

7 FORÊTS À HAUTE VALEUR DE CONSERVATION (FHVC)

Le tableau ci-après présente un résumé des différentes FHVC rencontrées sur la CFAD de LEKE, ainsi que les modes de gestion qui leur sont appliqués.

Une carte des FHVC est affichée avec le résumé du Plan d'Aménagement.

TYPE HVC	Abs. /Prés. /Potent.	Mesures spécifiques	Mesures générales
1.1	Abs.		
1.2	Prés.	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Mise en protection intégrale de la plaine dépressionnaire des rivières Lékabi et Angoumou (2 221 ha) ; <input type="checkbox"/> Mise en protection intégrale de 2 blocs représentatifs des types de forêt (420 ha) au total. 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Techniques EFI (exploitation planifiée sur la base de documents de gestion, inventaires d'exploitation à 100% très précis, opérations d'exploitation améliorées intégrant des mesures environnementales précautionneuses (pistage, abattage, débuscage, débardage, routes et infrastructures), bilans d'exploitation) ; <input type="checkbox"/> Règles d'exploitation strictes et restrictives au niveau des essences forestières (DMA adaptés, suivi des essences dites sensibles) ; <input type="checkbox"/> Programmes de lutte anti-braconnage et de gestion de la chasse et de la faune ; <input type="checkbox"/> Développement de nos partenariats avec les Instituts de Recherche (CENAREST, CIRAD, CIRMF, Missouri Botanical Garden) et les ONGs (WCS, WWF) sur le thème de la meilleure connaissance des écosystèmes et de leur biodiversité (mise en place de méthodes et d'indicateurs).
1.3	Abs.		
1.4	Prés. /Potent.	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Mise en protection des savanes herbeuses et arbustives (2 198 ha) et de leurs zones tampons (300 m) (2 761 ha). 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Faisabilité de noter, au moment des inventaires d'exploitation, les arbres fruitiers importants pour les animaux, et application de mesures particulières de protection au moment du pistage.
2	Abs.		
3	Prés.	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Voir FHVC type 1.2 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Voir FHVC type 1.2
4.1	Prés.	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Mise en série de protection des zones tampons des berges des principales rivières (50 mètres) : Lékoni (132 ha), Lékabi (53 ha), et Mpassa (120 ha). 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Techniques EFI (préservation des berges et rivières, préservation des zones à fortes pentes, exploitation très sélective, procédures des

			<p>routes et infrastructures renforcée) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Politique de gestion des hydrocarbures et des produits chimiques <input type="checkbox"/> Mise en place de mesures environnementales (politique de gestion des déchets, études d'impact environnementales)
4.2	Potent.		<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Interdiction systématique d'exploitation sur les pentes de plus de 45% <input type="checkbox"/> Planification d'un réseau routier favorisant le passage sur crête et un tracé parallèle aux courbes de niveau <input type="checkbox"/> En cas de fortes pentes, mise en place d'infrastructures spécifiques
5	Prés.	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Série agricole et pastorale de 10 305 ha pour assurer une coexistence durable entre les populations et l'entreprise d'exploitation forestière, et assurer une production forestière durable par la stabilisation de l'agriculture 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Développement systématique d'une cartographie sociale participative avec l'ensemble des villages concernés, UFG par UFG, au gré de l'avancement de la mise en œuvre du plan d'aménagement <input type="checkbox"/> Validation des modes de gestion participatif sur les territoires cartographiés, avec les populations <input type="checkbox"/> Intégration des résultats des enquêtes et de la cartographie sociale dans les documents de gestion (plans de gestion, plans annuels d'opérations)
6	Prés.	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Protection systématique de tous les sites identifiés actuellement ou à l'avenir 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> IDEM FHVC 5